

Université d'El Tarf

Mr. Rachid Siab

L'Institut Sylvo-Pastoral

De Tabarka

Mr. Chaabane Abbès

Le Pays vert :

La Tunisie du N.O.

Mme Monique Longerstay

ATLAS

Mr. Salah Hanachi

L'A.T.T.E.S.

De Tabarka

Mr. Abdelaziz Hmissi

CONVENTION-CADRE DE COOPERATION

PERIODE : 2015-2019

Convention de Partenariat	Entre les parties signataires ci-dessous				
	Université d'El Taraf	L'Institut Sylvo-Pastoral de Tabarka	Le Pays vert	ATLAS	L'A.T.T.E.S. de Tabarka

D'un commun accord les parties signataires ci-dessous ont convenu ce qui suit :

- 1- La signature d'une convention de partenariat entre les institutions et O.N.G. représentées respectivement par :

Université d'El Tarf	L'Institut Sylvo-Pastoral de Tabarka	Le Pays vert	ATLAS	L'A.T.T.E.S. de Tabarka
Mr. Rachid Siab	Mr. Chaabane Abbès	Mme Monique Longerstay	Mr. Salah Hanachi	Mr. Abdelaziz Hmissi

- 2- Cette convention de partenariat stipule la possibilité de son extension à d'autres partenaires après l'accord tacite des membres fondateurs.

- 3- Les objectifs :

- La préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel dans nos régions respectives et l'organisation d'événements culturels communs.
 - La valorisation et la protection de l'environnement.
 - La participation à l'encadrement et à la formation des jeunes étudiants, en matière de protection du patrimoine écologique et culturel.
 - L'organisation commune de séminaires, colloques, conférences et rencontres.
 - Les échanges d'étudiants et de professeurs et l'organisation de stages.
 - L'encouragement de l'écotourisme en tant qu'activité économique équitable et solidaire pouvant aider à la protection du patrimoine naturel et culturel.
 - La promotion de nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et ce dans l'agriculture durable et l'agroforesterie.
 - L'adhésion à des chartes internationales relatives au développement durable et au tourisme culturel et écologique
 - La collaboration avec des organismes nationaux et internationaux.
- 4- Cette convention est renouvelable pour une durée de 04 ans par tacite reconduction.
- 5- Elle peut être abrogée par l'un des partenaires. Dans ce cas, un préavis d'un mois est nécessaire.

* Le recteur de l'Université d'El Tarf

* Le Directeur de l'ISPT

* La présidente du pays vert



* Le Président d'ATLAS



* Le Président ATTES Tabarka

LE PAYS VERT : la TUNISIE du NORD-OUEST

J.O., 29.03.2017

n° 1827, n° 27

Monique Longerstay

Salah Bouk El Hannadu

A.T.T.E.S. TABARKA
Association Tunisienne du Tourisme
Equitable et Solidaire